



Procès-Verbal de la 108^e séance du Comité Syndical

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20221012-748-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

Réunion du Comité Syndical du 30 juin 2022

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 34
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de votants : 37

Convoqué le 15 juin 2022, le conseil syndical s'est réuni le 30 juin 2022 à 18h00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

108^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur José BELDA
Monsieur Charles BRAULT
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Alain DÉAT
Madame Catherine FROMAGE
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Yann GUILLEVIC
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Jacques LARDANS

Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Madame Martine MATHÉLY
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Cédric MEYNIER
Madame Martine MEZONNET
Madame Danielle MISIC
Madame Christine PACAUD
Monsieur Gilles PAULET
Madame Mina PERRIN
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur François REPOLT
Madame Béatrice ROUGEANNE
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Dominique VAURIS

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Frédéric BONNICHON

Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Alain CAZE
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Nathalie DOS SANTOS

Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Michel LACROIX
Madame Christine LECHEVALLIER
Monsieur André MAGNOUX
Madame Christine MANDON
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Michel ONDET

Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Gilles PÉTEL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Denis ROUGEYRON
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur Laurent THEVENOT
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Gilles VESCOVI
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Nicolas BONNET	à	Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Laurent THEVENOT	à	Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Gilles VESCOVI	à	Monsieur Cédric MEYNIER

745 – Procès-Verbal de la 107^e Séance du Comité Syndical

Monsieur le Président propose d'approuver le procès-verbal de la 107^e séance du Comité Syndical qui s'est déroulée le 11 mai 2022.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la 107^e séance du Comité Syndical.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

746 – Demain Le Grand Clermont

Depuis plus de dix ans, avec le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT), le Grand Clermont fixe le cap de l'aménagement et du développement du territoire. Mais aujourd'hui, face au changement climatique, les élus du Grand Clermont doivent, à travers l'ensemble des politiques publiques qui relèvent de leurs compétences, reprendre la réflexion stratégique pour revoir le modèle de développement en cours et permettre la transition écologique : c'est le sens de la démarche **Demain le Grand Clermont**.

Un contexte qui nous oblige :

Les habitants du Grand Clermont bénéficient aujourd'hui d'une indéniable qualité de vie, mais si rien ne change dans les prochaines années, si nous ne nous engageons pas collectivement dans un nouveau projet qui fait face au réchauffement climatique et à ses conséquences : diminution des ressources, alimentation en péril, fréquence et intensité accrues des événements climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, tempêtes), effondrement de la biodiversité ..., notre modèle économique et social ne résistera pas. Les difficultés affecteront douloureusement les plus vulnérables et notre pacte social en sera fragilisé.

Or notre territoire, grâce à la diversité de ses ressources, a les capacités de résilience permettant de dessiner un chemin ambitieux pour les générations futures.

Une ambition politique forte :

Ainsi, face à ces enjeux climatiques et sociaux sans précédent, notre responsabilité d'élus est forte : nous devons changer de modèle et prendre aujourd'hui les décisions qui répondent à l'urgence et ainsi proposer un développement plus soutenable et désirable.

Notre territoire, grâce à son important patrimoine encore préservé, recèle des atouts incontestables pour réussir cette transition permettant a minima de maintenir notre qualité de vie actuelle.

Une ambition collective partagée :

Le changement ne sera possible que s'il bénéficie de l'adhésion du plus grand nombre. Notre rôle d'élus est d'écouter, de mobiliser et de favoriser la co-construction de notre feuille de route par une implication forte de nos concitoyens qui doivent être parties prenantes de cette ambition.

Cette mobilisation de l'intelligence collective de nos concitoyens devra restaurer la confiance dans l'action publique que beaucoup ont perdue.

Notre engagement :

Aujourd'hui, une première étape doit être franchie. Il vous est proposé d'avancer autour de 4 thématiques :

- **Faire société** pour assurer la justice sociale et la solidarité
- **Faire mieux** pour une attractivité soutenable du Grand Clermont
- **Faire ensemble** pour relancer nos coopérations
- **Savoir Faire** pour garantir notre résilience territoriale

Ces objectifs constitueront le socle d'une concertation et d'un dialogue renforcé avec les intercommunalités, les communes, les partenaires et les citoyens, à travers le Conseil de développement. Ainsi, l'ambition politique partagée et enrichie amorcera le cadre préfigurateur de l'indispensable révision du SCOT du Grand Clermont.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **D'acter la nouvelle d'ambition politique « Demain le Grand Clermont ».**
- **De lancer un cycle de concertation afin de partager et d'enrichir le socle politique du nouveau modèle de développement préfigurateur du SCOT révisé.**
- **De saisir le Conseil de développement pour que les citoyens expriment leur vision stratégique et prospective du territoire.**

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

747 – Nomenclature M57 : Droit d'option

Vu l'avis du comptable public du 18 Mai 2022 pour la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal à compter du 1er janvier **2023**.

Le PETR Le Grand Clermont opte pour le recours à la nomenclature M 57 développée.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 à compter du 1er Janvier 2023.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents